

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02474
Numéro SIREN : 812 572 949
Nom ou dénomination : A DEUX PAS IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt 9143

**PROJET DE FUSION
PAR VOIE D'ABSORPTION
DE LA SOCIETE UNLIMITED PAR LA SOCIETE A DEUX
PAS IMMOBILIER**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La Société UNLIMITED IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000,00 €
Dont le siège social est fixé à CORBEIL ESSONNES 91100 – 315 Bd John Kennedy,
Immatriculée au RCS de EVRY sous le n° 893 674 275,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc PINI, spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2023,

ci-après désignée UNLIMITED ou la Société Absorbée,

d'une part,

- La Société A DEUX PAS IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000,00 €
Dont le siège social est fixé à LE COUDRAY MONTCEAUX 91830 – 2 Place de la Mairie,
Immatriculée au RCS de EVRY sous le n° 812 572 949,

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc PINI, spécialement habilitée à l'effet des présentes aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2023,

ci-après désignée A DEUX PAS IMMOBILIER ou la Société Absorbante,

d'autre part,

La Société absorbée et la Société absorbante sont collectivement ci-après dénommées « Les Sociétés » ou « Les Parties ».

Il a été convenu comme suit les modalités et conditions de la fusion par absorption de la Société UNLIMITED IMMOBILIER par la Société A DEUX PAS IMMOBILIER.

JUP
167 207

I. PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

1- Société absorbée : UNLIMITED IMMOBILIER

La Société UNLIMITED IMMOBILIER a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé, et immatriculée au RCS de EVRY sous le numéro 893 674 275, sous la forme de Société par Actions Simplifiée.

Le siège social est situé à CORBEIL ESSONNES 91100 – 317 Bd John Kennedy.

Elle dispose d'un établissement secondaire situé à LE COUDRAY-MONTCEAUX 91830 – 2 Place de la Mairie.

Le capital s'élève actuellement à 4 000,00 € et est divisé en 400 actions de 10 € de valeur nominale chacune et attribuées à ses Associés comme suit :

- | | |
|--------------------------|-------------|
| - Monsieur Alain GAUTIER | 200 actions |
| - SAS MoG CORPORATION | 200 actions |

La Gérance de la Société est assurée par Monsieur Jean-Luc PINI. Elle a pour objet en France et dans tous pays l'exploitation de tout fonds de commerce lié à :

- Location, gestion, transactions immobilières
- Encaissement de fonds, séquestre
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Activités annexes :

- Location ou mise à disposition de véhicule de prêt auprès des clients de la société
- Opération de courtage financier auprès des clients

La Société a une durée de 99 ans, soit jusqu'au 17.02.2120.

La Société clôture son exercice social le 30.06 de chaque année.

2 - Société absorbante : A DEUX PAS IMMOBILIER

La Société A DEUX PAS IMMOBILIER a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé, et immatriculée au RCS de EVRY sous le numéro 812 572 949 sous la forme de Société par Actions Simplifiée.

 2
200
117

Le siège social est situé à LE COUDRAY MONTCEAUX 91830 – 2 Place de la Mairie.

Elle ne dispose d'aucun établissement secondaire.

Le capital s'élève actuellement à 10 000,00 € et est divisé en 1000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, et attribuées à ses Associés comme suit :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - La SAS MoG CORPORATION | 727 actions |
| - La SAS ERM IMMOBILIER | 273 actions |

La Présidence de la Société est assurée par Monsieur Jean-Luc PINI

Elle a pour objet en France et dans tous pays :

- L'intermédiation pour toutes opérations d'achat, de vente et de location de tous biens immobiliers (habitations, bureaux, commerces) et fonds de commerce,
- La gestion et l'administration de tous immeubles,
- La régie d'immeubles et syndic de copropriétés,
- La création, l'acquisition, la prise en gérance libre de tous établissements commerciaux, agences immobilières et autres, la location ou l'achat de tous immeubles pouvant servir de manière quelconque à l'objet social.

Et généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La Société a une durée de 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 27.11.2114.

- La Société clôture son exercice social le 30.06
- L'intermédiation pour toutes opérations d'achat, de vente et de location de tous biens immobiliers (habitations, bureaux, commerces) et fonds de commerce,
- La gestion et l'administration de tous immeubles,
- La régie d'immeubles et syndic de copropriétés,
- La création, l'acquisition, la prise en gérance libre de tous établissements commerciaux, agences immobilières et autres, la location ou l'achat de tous immeubles pouvant servir de manière quelconque à l'objet social.

Et généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe de chaque année.

3 - Liens en capital et dirigeants communs

Liens en capital :

La SAS MoG CORPORATION détient :

- 50% de la Société UNLIMITED IMMOBILIER

- 72,7% de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER

Dirigeants communs : Les Sociétés UNLIMITED IMMOBILIER et A DEUX PAS IMMOBILIER ont comme dirigeant commun Monsieur Jean-Luc PINI.

II. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

L'opération envisagée consiste en la fusion absorption de la Société UNLIMITED IMMOBILIER par la Société A DEUX PAS IMMOBILIER selon le régime juridique des fusions, en application des articles L236-1 et suivants du Code de commerce et R 236-1 et suivants du Code de commerce, et particulièrement des articles L 236- 8 et suivants du Code de commerce, et est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Afin de rationaliser la structure du Groupe, il apparaît nécessaire de procéder à la fusion de la Société UNLIMITED IMMOBILIER et la société A DEUX PAS IMMOBILIER.

III. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes des Sociétés UNLIMITED IMMOBILIER et A DEUX PAS IMMOBILIER, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 30 juin 2023, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées (**Annexe 1 et Annexe 2**).

Les comptes de la Société UNLIMITED IMMOBILIER arrêtés au 30 juin 2023 ont été approuvés par les associés lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2023.

Les comptes de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER arrêtés au 30 juin 2023 ont été approuvés par les associés lors de l'assemblée générale du 13 décembre 2023.

Il est en tant que de besoin précisé par Les Parties que dans la mesure où les derniers comptes sociaux annuels de la Société absorbante et de la Société absorbée ont été clos depuis moins de six mois, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, les Sociétés absorbante et absorbée n'ont pas eu à établir de situation intermédiaire à une date antérieure de moins de trois mois celle du présent projet de traité de fusion.

La société absorbante et la société absorbée déclarent qu'elles sont toutes deux imposables à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-1 du Code général des impôts.

IV. METHODE D'EVALUATION UTILISEE

Conformément à la réglementation comptable en vigueur relative au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et en particulier aux articles 710-1 et suivants du Plan Comptable Général issus du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 de l'autorité des normes comptables (ANC) et modifié par le règlement ANC 2017-01, la présente fusion étant réalisée entre sociétés sous contrôle conjoint et réputée réalisée à l'endroit, les apports de UNLIMITED IMMOBILIER à A DEUX PAS IMMOBILIER doivent être effectués sur la base de la valeur comptable, toutefois l'actif net comptable apporté par UNLIMITED IMMOBILIER étant négatif, il conviendra d'utiliser la méthode dérogatoire et donc réaliser les apports à la valeur réelle.

Les méthodes d'évaluation utilisées, tant pour la détermination de la valeur réelle des biens et droit apportée et des éléments de passifs, que pour la détermination de la parité d'échange entre les titres des Sociétés absorbante et absorbée et la rémunération octroyée aux Associés de la Société absorbée est annexées aux présentes (**Annexe 3**).

4
NIP

N7

V. COMMISSAIRE A LA FUSION

Par décisions en date du 20 décembre 2023, les associés de la Société Absorbée et les Associés de la Société Absorbante ont décidé à l'unanimité :

- d'écarter la désignation d'un commissaire à la fusion, conformément à l'option qui leur est offerte par l'article L. 236-10 II du code de commerce ;
- de désigner, en qualité de commissaire aux apports, **Madame BELLINI Christine**, à PANTIN (93500) 3 Rue de la liberté, commissaire aux comptes inscrite.

Avec les missions (i) d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature effectués par la Société Absorbée dans le cadre de la Fusion, ainsi que le mode d'évaluation des apports et les raisons pour lesquelles il a été retenu, (ii) d'apprécier, le cas échéant, la valeur des avantages particuliers transférés à la Société Absorbante, (iii) de vérifier que le montant de l'actif net apporté par la Société Absorbée est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante.

VI. DATE D'EFFET DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de Commerce, il est précisé que la présente fusion sera réalisée au plus tard au 31 décembre 2023, et aura un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} juillet 2023.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R 236-1 du Code de Commerce, les opérations réalisées par la Société absorbée depuis le 1^{er} juillet 2023, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de Commerce, la Société UNLIMITED IMMOBILIER transmettra à la Société A DEUX PAS IMMOBILIER, tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

VII. CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

L'opération de fusion par voie d'absorption de la Société UNLIMITED IMMOBILIER par la Société A DEUX PAS IMMOBILIER est soumise au régime juridique des fusions, en application des articles L.236-1 et suivants et R 236-1 et suivants du Code de Commerce, et spécialement des articles L 236-8 et suivants du Code de commerce et est placée sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Il est précisé qu'à l'effet de réaliser l'opération de fusion objet des présentes, la Société absorbante procédera :

- A une augmentation de capital par voie de création d'actions nouvelles, lesquelles seront attribuées à Monsieur Alain GAUTIER et à la SAS MOG IMMOBILIER ;

CECI AYANT ETE PREALABLEMENT RAPPELE ET FAISANT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT TRAITE DE FUSION, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

AM 5 NJ
SWP

PREMIERE PARTIE - APPORT-FUSION PAR UNLIMITED IMMOBILIER A A DEUX PAS IMMOBILIER

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante, au titre de la Fusion, conformément aux articles

L. 236-1 et suivants du Code de commerce et des articles R. 236-1 et suivants du Code de commerce, ce qui est accepté par la Société Absorbante, sous les garanties ordinaires, de fait et de droit, de l'intégralité des éléments d'actif et de passif, droits et valeurs composant son patrimoine, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine, étant précisé que :

- (i) Par application des dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la Fusion aura un effet rétroactif comptable et fiscal à la Date d'Effet ;
- (ii) L'énumération qui suit, basée sur les comptes arrêtés au 30 juin 2023 est par principe non limitative, la présente Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société Absorbée dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

Les éléments d'actif de UNLIMITED IMMOBILIER comprenaient à la date des comptes de référence – soit le 30.06.2023 – sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur réelle, conformément à la réglementation comptable, suivant la méthode d'évaluation figurant en **Annexe 3**.

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

	Brut	Net	Valeur Réelle
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	7 000,00 €	4 248,61 €	2 751,39 €
Fonds commercial	22 400,00 €	0 €	22 400,00 €
Autres immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €

Total des immobilisations incorporelles : 25 151,39 euros.

Immobilisations corporelles

	Brut	Net	Valeur Réelle
Terrains	0 €	0 €	0 €
Constructions	0 €	0 €	0 €
Installations techniques, Matériel et Outillage	0 €	0 €	0 €

Handwritten signature and date: 27/06/23

Autres immobilisations corporelles	7 425,52 €	4 828,22 €	2 597,30 €
------------------------------------	------------	------------	------------

Total des immobilisations corporelles : 2 597,30 euros.

Immobilisations financières

	Brut	Net	Valeur Réelle
Participations	0 €	0 €	0 €
Créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
Autres titres immobilisés	0 €	0 €	0 €
Prêts	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	6 000,00 €	0 €	6 000,00 €

Total des immobilisations financières : 6 000,00 euros

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Brut	Net	Valeur Réelle
Stocks	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes versés sur commandes	0 €	0 €	0 €
Créances clients	57 136,00 €	0 €	57 136,00 €
Autres créances	1 961,33 €	0 €	1 961,33 €
Valeurs mobilières de placement	100,00 €	0 €	100,00 €
Disponibilités	21 071,37 €	0 €	21 071,37 €
Charges constatées d'avance	440,00 €	0 €	440,00 €

Total de l'actif non immobilisé : 80 708,70 euros

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES :

Immobilisations incorporelles : 25 151,39 euros (vingt-cinq mille cent cinquante et un euros et trente-neuf centimes)

Immobilisations corporelles : 2 597,30 euros (deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes)

Immobilisations financières : 6 000,00 euros (six mille euros)

Actif non immobilisé : 80 708,70 euros (quatre mille sept cent huit euros et soixante-dix centimes)

TOTAL : 114 457,39 € (cent quatorze mille quatre cent cinquante-sept euros et trente-neuf centimes)

Le montant total des éléments d'actifs de la Société absorbée dont la transmission à la

Aln *sup* ⁷ *117*

Société absorbante est envisagée, évalués à la valeur réelle, ressort à la somme de 114 457,39 euros.

Il est en tant que de besoin précisé que, d'une manière générale, l'apport à titre de fusion par UNLIMITED IMMOBILIER à A DEUX PAS IMMOBILIER, comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'opération de fusion, sans aucune exception, ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la société absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 30 juin 2023 est ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 30 juin 2023 ressort à :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 21 686,24 euros (vingt et un mille six cent quatre-vingt-six euros et vingt-quatre centimes)
- Emprunts et dettes financières : 24 932,00 euros (vingt-quatre mille neuf cent trente-deux euros et zéro centime)
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours : 0 (zéro) euro
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 9 208,77 euros (neuf mille deux cent huit euros et soixante-dix-sept centimes)
- Dettes fiscales et sociales : 34 385,96 euros (trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes)
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés : 0 (zéro) euro
- Autres dettes : 22 048,24 euros (deux mille quatre cent soixante-sept euros et quatre-vingt-un centimes)
- Comptes de régularisation du passif : 0 (zéro) euro
- **TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 30 juin 2023 : 112 261,21 €**
(Cent douze mille deux cent soixante et un euros et vingt et un centimes)

Le représentant de la Société absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au 1^{er} juillet 2023 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 1^{er} juillet 2023, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

III - ACTIF NET APORTE

Les éléments d'actifs sont évalués au 30 juin 2023 à : 114 457,39 € (cent quatorze mille quatre cent cinquante-sept euros et trente-neuf centimes)

Le passif pris en charge à la même date s'élève à : 112 261,21 €

ph 8
JLP NJ

(Cent douze mille deux cent soixante et un euros et vingt et un centimes)

La valeur nette apportée s'élève donc à : 2 196,18 euros.

En sus du passif à prendre en charge, la Société absorbante assumera tous les engagements contractés par la Société absorbée. En contrepartie, la Société absorbante sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la Société absorbée résultant des engagements reçus existants au jour de la réalisation de la fusion.

DEUXIEME PARTIE - DATE D'EFFET - PROPRIETE - JOUISSANCE

D'un point de vue juridique, la Société Absorbante sera propriétaire et aura la jouissance de l'ensemble des biens et droits apportés par la Société Absorbée, à compter de la Date de Réalisation.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué et conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 2° du Code de commerce, il est précisé que la présente Fusion aura un effet rétroactif, d'un point de vue fiscal et comptable, au 1^{er} juillet 2023 et qu'en conséquence, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu dans l'état dans lequel il se trouve à la Date de Réalisation, toutes les opérations actives et passives se rapportant aux éléments transmis au titre de la présente Fusion et effectuées par la Société Absorbée, ainsi que tous les engagements contractés par celle-ci, depuis le 1^{er} juillet 2023 jusqu'à la Date de Réalisation, seront considérés de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens apportés.

En conséquence et de convention expresse entre les Parties, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son actif et son passif, ainsi que tous ses engagements hors bilan, même si certains desdits éléments et engagements avaient été omis dans la désignation des apports faite ci-avant ; de son côté, la Société Absorbante recueillera tous les éléments constituant l'actif et le passif de la Société Absorbée, ainsi que tous ses engagements hors bilan, y compris ceux qui viendraient à être omis dans le présent acte. L'ensemble des éléments de passif de la Société Absorbée existant à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la fusion par absorption de la Société Absorbée, seront transmis à la Société Absorbante.

Il est précisé que :

- d'un point de vue juridique, l'opération de Fusion serait réalisée à la Date de réalisation ;
- la Société Absorbante assumera seule l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1^{er} juillet 2023 et qui auraient été omises dans leur comptabilité ; et
- s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

TROISIEME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

1 - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société absorbante oblige celle-ci à

ph 9 27
JWD

accomplir et exécuter, savoir :

- 1) La société absorbante prendra les biens et droits, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société UNLIMITED IMMOBILIER.
- 3) La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, parts sociales, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée.
- 4) La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion.
- 5) La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) La société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.
- 7) La société absorbante sera tenue de la totalité du passif de la société absorbée.

2 - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

- 1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- 2) Le représentant de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.
Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
- 3) Le représentant de la société absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- 4) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

AN 10
SW 117

QUATRIEME PARTIE – DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

1 - EN CE QUI CONCERNE UNLIMITED IMMOBILIER

- La Société absorbée est propriétaire de son fonds de commerce et de l'intégralité des biens composant son patrimoine social sans aucune exception, ni réserve ;
- Les titres de UNLIMITED IMMOBILIER ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et, en particulier, d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti de nature à empêcher la réalisation définitive de l'opération de fusion ;
- La société n'a jamais été en état de liquidation de biens, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de redressement ou cessation de paiement ;
- Il existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion ;
- Les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers seront remis à la Société absorbante ;
- La Société absorbée emploie un salarié à la date des présentes.

2 - EN CE QUI CONCERNE L'APPORT

- L'apport ne comprend aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Aucune opération de crédit-bail en matière mobilière ou immobilière n'est transférée par la Société absorbée ;
- La patrimoine transmis n'est menacé d'aucune confiscation ;
- Aucune opération importante n'a été et ne sera réalisée par la Société absorbée entre la date d'effet et la date de réalisation de la fusion.

3 - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE A DEUX PAS IMMOBILIER

- La Société A DEUX PAS IMMOBILIER n'est pas actuellement en état de cessation des paiements, de sauvegarde, de redressement ou liquidation judiciaire ;
- Les actions de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER qui seront émises en rémunération de l'apport fusion le seront en pleine propriété et seront libres de toutes sureté, option, gage ou privilège.

CINQUIEME PARTIE - REMUNERATION DES APPORTS - AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

1 - REMUNERATION DES APPORTS

	Valeur réelle des titres	Valeur par titre	Nombre de titres
UNLIMITED IMMOBILIER	2 196,18 euros	5,49 euros	400 Actions
A DEUX PAS IMMOBILIER	21 954,47 euros	21,95euros	1000 Actions

Les 1 000 actions de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER sont évaluées au 30 juin 2023, à

Handwritten signatures and initials: "H", "11", "207", and "SIP".

21 954,47 euros.

Les 400 actions de la Société UNLIMITED IMMOBILIER sont évaluées au 30 juin 2023, à 2 196,18 euros

Selon cette évaluation, la valeur de la part sociale / action de chaque société participante est la suivante :

- UNLIMITED IMMOBILIER : 5,49 euros (cinq euros quarante-neuf centimes) l'action,
- A DEUX PAS IMMOBILIER : 21,95 euros (vingt et un euros quatre-vingt-quinze centimes) l'action.

En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est fixé à 1 action de A DEUX PAS IMMOBILIER pour 4 actions de UNLIMITED IMMOBILIER.

2-1 - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les associés de la Société Absorbée recevront en échange de 4 actions de la Société Absorbée, 1 action de la Société Absorbante.

Les Associés de la Société Absorbée devraient recevoir en échange des 400 actions composant le capital social de la Société UNLIMITED IMMOBILIER, 100 actions de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER.

En conséquence, A DEUX PAS IMMOBILIER procédera à une augmentation de son capital d'un montant de 1 000,00 euros, par création de 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune qui seront directement attribuées aux associés de la Société Absorbée, à raison de :

- 50 actions attribuées à Monsieur Alain GAUTIER en contrepartie de ses 200 actions dans la Société UNLIMITED IMMOBILIER.
- 50 actions attribuées à la SAS MoG CORPORATION en contrepartie de ses 200 actions dans la Société UNLIMITED IMMOBILIER.

A compter de cette date, elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toutes retenues d'impôt en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

2-2- NOUVELLE CONSTITUTION DU CAPITAL POST FUSION

Suite à cette opération le capital social de la société A DEUX PAS IMMOBILIER sera porté à 11 000 euros (1100 actions de 10 euros de nominal) ainsi réparti :

	nbre d'actions	% de détention
MoG CORPORATION	777	70,64%
ERM IMMOBILIER	273	24,82%
Alain GAUTIER	50	4,55%
TOTAL	1100	100,00%

3 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société absorbée sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, c'est à dire à l'issue de la dernière des Assemblées Générales

appelée à se prononcer sur la fusion.

En conséquence, l'intégralité du passif de UNLIMITED IMMOBILIER sera prise en charge par A DEUX PAS IMMOBILIER.

L'ensemble du passif de la Société absorbée devant être entièrement transmis à la Société absorbante, la dissolution de la société absorbée ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette Société.

La Société absorbante assurera l'inscription en compte, au profit des Associés de la Société absorbée, des actions nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

SIXIEME PARTIE - CONDITIONS SUSPENSIVES

Les apports au titre de la Fusion qui précèdent ne deviendront définitifs qu'après réalisation des conditions suspensives suivantes (la « Date de Réalisation ») :

- approbation, par l'Assemblée Générale de la Société Absorbante (i) du présent projet de fusion et des apports à titre de Fusion de la Société Absorbée qui lui seront consentis au titre du présent projet de traité de fusion, (ii) de l'augmentation de son capital social corrélative, (iii) et de la réduction de son capital social ;

- approbation, par l'assemblée générale de la Société Absorbée, (i) du présent projet de fusion et des apports à titre de la fusion, (ii) de la dissolution anticipée, sans liquidation de la Société absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société absorbante.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 31 décembre 2023, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part ni d'autre.

La réalisation des conditions suspensives ci-dessus sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée et des décisions d'associé unique de la Société Absorbante ou tout autre moyen approprié.

SEPTIEME PARTIE - REGIME FISCAL

1- Dispositions générales

Les Parties sont des personnes morales soumises à l'impôt sur les Sociétés en France dans les conditions de droit commun.

Les Sociétés se conforment à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

2- Droit d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, Les Parties déclarent qu'étant des Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, la fusion sera placée sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code Général des Impôts, lequel prévoit désormais que les actes qui constatent des opérations de fusion auxquelles participent exclusivement des personnes morales ou organismes passibles de l'impôt sur les Sociétés ainsi que la prise en charge du passif dont sont grevés les apports mentionnés dans ces actes, sont enregistrés gratuitement.

Par conséquent, la présente opération de fusion sera enregistrée gratuitement.

3- Impôts directs

Les Parties rappellent en tant que de besoin que la fusion aura pour effet, sur le plan fiscal le 1^{er} juillet 2023.

En conséquence, la Société absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats, tant à raison de ses propres activités, que de celles qui lui sont transmises par la Société absorbée, depuis le 1^{er} juillet 2023.

En matière d'impôt sur les Sociétés, les Parties déclarent placer la fusion sous le bénéfice des dispositions du régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société absorbante s'engage expressément à respecter les prescriptions légales en la matière.

HUITIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- 1) La société absorbante remplira toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion. A ce titre, le présent Projet de Traité sera publié conformément à la loi.
- 2) La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) La société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits apportés.

REMISE DES TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les titres et attestations de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts sociales et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs apportés par la Société UNLIMITED IMMOBILIER à la Société A DEUX PAS IMMOBILIER.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

POUVOIRS

Signature
14 27

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,

- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

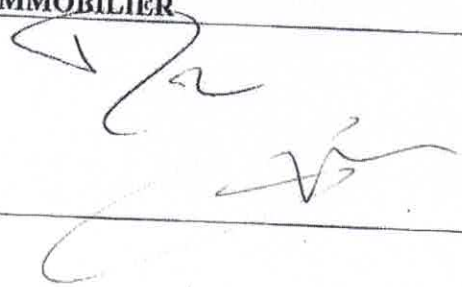
ELECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites sociétés.

FAIT A LE COUDRAY MONTCEAUX, le 29/12/2023
EN QUATRE ORIGINAUX

Dont

- un pour chaque partie.
- deux pour les dépôts prévus par les lois et règlements.

Société absorbante A DEUX PAS IMMOBILIER	Société absorbée UNLIMITED IMMOBILIER
 D. ÉRI Inno.	

ANNEXES AU PROJET DE FUSION :

- 1- Comptes annuels au 30.06.2023 de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER
- 2- Comptes annuels au 30.06.2023 de la Société UNLIMITED IMMOBILIER.
- 3- Évaluations de la Société UNLIMITED IMMOBILIER et de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER

UNLIMITED IMMOBILIER

315 boulevard John Kenned

91100 CORBEIL-ESSONNES

No SIRET : 8936742750027

CODE APE : 6831Z



**COMPTES ANNUELS DU 01.07.2022
AU 30.06.2023**

DOCUMENTS DE SYNTHESE ET DE GESTION

BILAN - ACTIF	1
BILAN - PASSIF	2
COMPTE DE RESULTAT	3
IMMOBILISATIONS	5
AMORTISSEMENTS	6
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	7
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	8

BILAN - ACTIF

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12	mois	EXERCICE N, CLOS LE			EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		18	mois	30.06.23			30.06.22
		BRUT	Amort., Provis.	NET	NET		
Capital souscrit non appelé (O)							
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	7 000.00	4 248.61	2 751.39	4 501.39		
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels						
	Autres immobilisations corporelles	7 425.52	4 828.22	2 597.30	5 072.47		
	Immobilisations en cours						
	Avances & acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 000.00		6 000.00	6 000.00		
TOTAL (I)		20 425.52	9 076.83	11 348.69	15 573.86		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances & acomptes versés sur commandes						
	CREANCES						
	Clients & comptes rattachés	57 136.00		57 136.00	54 535.00		
	Autres créances	1 961.33		1 961.33	942.80		
COMPTE DE REGUL.	Capital souscrit & appelé, non versé						
	DIVERS						
	Valeurs mobilières de placement	100.00		100.00	100.00		
	Disponibilités	21 071.37		21 071.37	32 956.83		
	Charges constatées d'avance	440.00		440.00	438.50		
TOTAL (II)		80 708.70		80 708.70	88 973.13		
COMPTE DE REGUL.	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)						
	Primes de remboursement des obligations (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (0 A V)		101 134.22	9 076.83	92 057.39	104 546.99		

BILAN - PASSIF

(Devise : EUR)

		EXERCICE N 30.06.23	EXERCICE N-1 30.06.22
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	4 000.00	4 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-1 639.54	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	-22 564.28	-1 639.54
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	-20 203.82	2 360.46
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	21 686.24	28 857.34
	Emprunts & dettes financières divers	24 932.00	24 932.00
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 208.77	20 226.67
	Dettes fiscales et sociales	34 385.96	28 154.03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22 048.24	16.49
COMPTE REGUL.	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	112 261.21	102 186.53
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I A V)	92 057.39	104 546.99

COMPTE DE RESULTAT

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		18 mois	30.06.23	30.06.22
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises (France Export)			
	Production vendue - Biens (France Export)			
	Production vendue - Services (France 211 074.76 Export)		211 074.76	215 285.73
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS (France 211 074.76 Export)		211 074.76	215 285.73
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements & provisions, Transfert de charges Autres produits		1.42	3 520.00 0.07
TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			211 076.18	218 805.80
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (Marchandises)			
	Achats matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stock (Matières premières & approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes		153 950.81	181 688.88
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 200.00
	Salaires et traitements		33 464.32	8 085.23
	Charges sociales		10 279.97	2 411.10
	Dotations aux amortissements : sur immobilisations		4 225.17	4 851.66
	Dotations aux provisions : sur immobilisations			
	Dotations aux provisions : sur actif circulant			
	Dotations aux provisions : pour risques et charges			
	Autres charges		31 483.66	19 077.45
TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION (II)			233 403.93	220 314.32
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-22 327.75	-1 508.52
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice tranféré (IV)			

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(Devise : EUR)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	1.05	
	Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immob.		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL - PRODUITS FINANCIERS (V)	1.05	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	102.58	131.02
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL - CHARGES FINANCIERES (VI)	102.58	131.02
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-101.53	-131.02
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		-22 429.28	-1 639.54
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL - PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135.00	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	TOTAL - CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	135.00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-135.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
TOTAL - PRODUITS (I+III+V+VII)		211 077.23	218 805.80
TOTAL - CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		233 641.51	220 445.34
BENEFICE OU PERTE (total produits - total charges)		-22 564.28	-1 639.54

RECAPITULATIF

RESULTAT D'EXPLOITATION	-22 327.75	-1 508.52
OPERATIONS EN COMMUN		
RESULTAT FINANCIER	-101.53	-131.02
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-135.00	
PARTICIPATION & IMPOTS SUR LES BENEFICES		
BENEFICE OU PERTE	-22 564.28	-1 639.54

IMMOBILISATIONS

(Devise : EUR)

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions créat., apports & virements
INCORPORELLES	Frais d'établissement de recherche et de développement I Autres postes d'immobilisations incorporelles II	7 000.00		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immob. corporelles			
	TOTAL III	7 425.52		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	6 000.00		
	TOTAL IV	6 000.00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		20 425.52		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immob à la fin de l'exercice	Rééval. légales Val. d'origine immob. fin d'exercice
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou hors service		
INCORPORELLES	Frais d'établiss. et de développ. I Autres postes d'immob. incorporelles II			7 000.00	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Install. tech., matériel & outill. industriels				
	Autres immob. corporelles				
	TOTAL III			7 425.52	
FINANCIERES	Particip. évaluées mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts & autres immob. financières			6 000.00	
	TOTAL IV			6 000.00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				20 425.52	

AMORTISSEMENTS

(Devise : EUR)

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Eléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortiss. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles	2 498.61	1 750.00		4 248.61
TOTAL I	2 498.61	1 750.00		4 248.61
Terrains Constructions - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Inst.. générales, agenc. & aménag. construc. Installations techniques, matériel & outillage industriels Autres immob. corporelles - Install. générales, agenc., aménag. divers - Matériel de transport - Matériel de bureau & informatique, mobilier - Emballages récupérables & divers	2 353.05	2 475.17		4 828.22
TOTAL II	2 353.05	2 475.17		4 828.22
TOTAL GENERAL (I + II)	4 851.66	4 225.17		9 076.83

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	net des amort. en fin d'exercice
Frais d'établissement & développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles TOTAL I							
Terrains Constructions Install. tech., matériel & outill. industriels Autres immob. corporelles							
Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gén., ag., amén. constr. Inst. gén., ag., amén. divers Matériel de transport Matériel de bureau & inform. Emballages récup. & divers							
TOTAL II							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III							
TOTAL GENERAL (I + II + III)							
TOTAL GENERAL non ventilé	DOTATIONS				REPRISES		
TOTAL GENERAL non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortiss.	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

(Devise : EUR)

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augment. Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES	Prov. reconstit. gisem. miniers & pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires dont majorations excep. de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marché à terme Provisions pour amendes & pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions & obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immob. Provisions pour gros entretien et révisions Prov. chges soc. & fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques & charges				
	TOTAL II				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Prov. pour dépréciations sur immobilisations incorporelles corporelles titres mis en équiv. titres de participation financières (autres) Prov. pour dépréciation sur stocks & en-cours Prov. pour dépréciation sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL III				
TOTAL GENERAL I + II + III					

Dont dotations et reprises

D'exploitation		
Financières		
Exceptionn.		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice	
---	--

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(Devise : EUR)

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières		6 000.00	6 000.00	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances repr. titres prêtés, dont provisions Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux		57 136.00	57 136.00	
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & vers. assimilés Divers	1 262.37	1 262.37	
		Groupe et associés (2) Débiteurs divers		698.96	698.96	
		Charges constatées d'avance		440.00	440.00	
TOTAUX				65 537.33	65 537.33	
Renvois	(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques)					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)			21 686.24	7 199.76	14 486.48	
Autres emprunts obligataires (1)						
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an max. à l'origine				
		à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			2 367.38	2 367.38		
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	28 839.72	28 839.72		
		Taxe sur la valeur ajoutée				
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts, taxes et assimilés	161.01	161.01		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			24 932.00	24 932.00		
Groupes et associés (2)						
Autres dettes						
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAUX			112 261.21	97 774.73	14 486.48	
Renvois	(1) Emprunt souscrits en cours d'exercice		7 171.10			
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
	(2) Montant divers emprunts & dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

A DEUX PAS IMMO

2 PLACE DE LA MAIRIE

91830 LE COUDRAY MONTCEAU

No SIRET : 812572949

CODE APE : 6831Z



BILAN AU 30.06.2023

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE ET DE GESTION

BILAN - ACTIF	1
BILAN - PASSIF	2
COMPTE DE RESULTAT	3
IMMOBILISATIONS	5
AMORTISSEMENTS	6
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	7
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES	8

BILAN - ACTIF

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12	mois	EXERCICE N, CLOS LE			EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12	mois	30.06.23			30.06.22
				BRUT	Amort., Provis.	NET	NET
Capital souscrit non appelé		(O)					
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement			6 979.65	6 979.65	0.00	0.00
IMMOBILISE	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial			84 500.00		84 500.00	84 500.00
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains			37 304.25		37 304.25	248 695.00
	Constructions			211 390.75	15 220.13	196 170.62	
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels						
	Autres immobilisations corporelles			32 624.41	31 561.88	1 062.53	4 304.32
	Immobilisations en cours						
	Avances & acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières			2 146.04		2 146.04	2 146.04
TOTAL		(I)		374 945.10	53 761.66	321 183.44	339 645.36
ACTIF	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements						
CIRCULANT	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances & acomptes versés sur commandes						
	CREANCES						
	Clients & comptes rattachés			2 862.98		2 862.98	9 172.46
	Autres créances			4 922.11		4 922.11	4 618.18
	Capital souscrit & appelé, non versé						
	DIVERS						
	Valeurs mobilières de placement			100.00		100.00	20 750.00
	Disponibilités			40 499.35		40 499.35	79 421.05
COMPTES DE REGUL.	Charges constatées d'avance			4 179.94		4 179.94	6 375.12
	TOTAL	(II)		52 564.38		52 564.38	120 336.81
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(III)					
	Primes de remboursement des obligations	(IV)					
	Ecart de conversion actif	(V)					
TOTAL GENERAL		(0 A V)		427 509.48	53 761.66	373 747.82	459 982.17

BILAN - PASSIF

(Devise : EUR)

		EXERCICE N 30.06.23	EXERCICE N-1 30.06.22
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	10 000.00	10 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	1 000.00	1 000.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	10 559.36	7 636.87
	RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	313.11	8 922.49
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	21 872.47	27 559.36
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques	35 000.00	62 000.00
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	35 000.00	62 000.00
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	260 458.45	283 947.14
	Emprunts & dettes financières divers	17 373.72	14 011.72
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	5 921.37	1 260.73
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 308.12	27 089.70
	Dettes fiscales et sociales	4 883.23	29 193.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 930.46	14 919.99
COMPTE REGUL.	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	316 875.35	370 422.81
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I A V)	373 747.82	459 982.17

COMPTE DE RESULTAT

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	30.06.23	30.06.22
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises (France Export)			
	Production vendue - Biens (France Export)			
	Production vendue - Services (France 90 330.52 Export)		90 330.52	267 045.25
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS (France 90 330.52 Export)		90 330.52	267 045.25
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements & provisions, Transfert de charges Autres produits		10 605.26 10.90	7 504.99 15.47
TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			100 946.68	274 565.71
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (Marchandises) Achats matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (Matières premières & approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements : sur immobilisations Dotations aux provisions : sur immobilisations Dotations aux provisions : sur actif circulant Dotations aux provisions : pour risques et charges Autres charges		57 941.88 2 511.87 32 731.10 11 503.02 11 697.42 19.62	112 418.02 26 261.24 65 121.80 27 411.49 7 557.77 7.36
TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION (II)			116 404.91	238 777.68
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-15 458.23	35 788.03
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(Devise : EUR)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	640.50	502.45
	Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immob.		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL - PRODUITS FINANCIERS (V)	640.50	502.45
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions	3 980.37	3 696.99
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL - CHARGES FINANCIERES (VI)	3 980.37	3 696.99
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-3 339.87	-3 194.54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		-18 798.10	32 593.49
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	27 000.00	
TOTAL - PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		27 000.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	972.29	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 764.50	22 000.00
	TOTAL - CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	7 736.79	22 000.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		19 263.21	-22 000.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		152.00	1 671.00
TOTAL - PRODUITS (I+III+V+VII)		128 587.18	275 068.16
TOTAL - CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		128 274.07	266 145.67
BENEFICE OU PERTE (total produits - total charges)		313.11	8 922.49

RECAPITULATIF

RESULTAT D'EXPLOITATION	-15 458.23	35 788.03
OPERATIONS EN COMMUN		
RESULTAT FINANCIER	-3 339.87	-3 194.54
RESULTAT EXCEPTIONNEL	19 263.21	-22 000.00
PARTICIPATION & IMPOTS SUR LES BENEFICES	-152.00	-1 671.00
BENEFICE OU PERTE	313.11	8 922.49

IMMOBILISATIONS

(Devise : EUR)

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions créat., apports & virements
INCORPORELLES	Frais d'établissement de recherche et de développement I	6 979.65		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles II	84 500.00		
CORPORELLES	Terrains	37 304.25		
	Constructions	211 390.75		
	Sur sol propre			
	- dont composants			
	Sur sol d'autrui			
	- dont composants			
	Inst.. gén., agenc. & aménag. construc.			
	- dont composants			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	- dont composants			
	Autres immob. corporelles	12 568.00		
	Install. gén., agenc., aménag. divers	14 324.20		
	Matériel de transport	5 732.21		
	Matériel de bureau & inform., mobilier			
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	281 319.41		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	6 980.19		
	TOTAL IV	6 980.19		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		379 779.25		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immob à la fin de l'exercice	Rééval. légales Val. d'origine immob. fin d'exercice
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou hors service		
INCORPORELLES	Frais d'établiss. et de développ. I			6 979.65	
	Autres postes d'immob. incorporelles II			84 500.00	
CORPORELLES	Terrains			37 304.25	
	Constructions			211 390.75	
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst.. gén., agenc.				
	Install. tech., matériel & outill. industriels				
	Autres immob. corporelles			12 568.00	
	Install. gén., agenc.			14 324.20	
	Matériel de transport			5 732.21	
	Mat. bureau & inform.				
	Emballages récup.				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III			281 319.41	
FINANCIERES	Particip. évaluées mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières	4 834.15		2 146.04	
	TOTAL IV	4 834.15		2 146.04	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		4 834.15		374 945.10	

AMORTISSEMENTS

(Devise : EUR)

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortiss. en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Eléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortiss. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles		6 979.65			6 979.65
TOTAL I		6 979.65			6 979.65
Terrains		6 764.50	8 455.63		15 220.13
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst.. générales, agenc. & aménag. construc.					
Installations techniques, matériel & outillage industriels					
Autres immob. corporelles	Install. générales, agenc., aménag. divers	10 704.20	1 517.28		12 221.48
	Matériel de transport	14 324.20			14 324.20
	Matériel de bureau & informatique, mobilier	3 291.69	1 724.51		5 016.20
	Emballages récupérables & divers				
TOTAL II		35 084.59	11 697.42		46 782.01
TOTAL GENERAL (I + II)		42 064.24	11 697.42		53 761.66

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fisc. exceptionnel	
Frais d'établissement & développement Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles TOTAL I							
Terrains Constructions Install. tech., matériel & outill. industriels Autres immob. corporelles	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gén., ag., amén. constr. Inst. gén., ag., amén. divers Matériel de transport Matériel de bureau & inform. Emballages récup. & divers						
TOTAL II							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III							
TOTAL GENERAL (I + II + III)							
TOTAL GENERAL non ventilé	DOTATIONS				REPRISES		
TOTAL GENERAL non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortiss.	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

(Devise : EUR)

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augment. Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES	Prov. reconstit. gisem. miniers & pétroliers Provisions pour investissements Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires dont majorations excep. de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges Prov. pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marché à terme Provisions pour amendes & pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions & obligations similaires Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immob. Provisions pour gros entretien et révisions Prov. chges soc. & fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques & charges	62 000.00		27 000.00	35 000.00
	TOTAL II	62 000.00		27 000.00	35 000.00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Prov. pour dépréciations sur immobilisations incorporelles corporelles titres mis en équiv. titres de participation financières (autres) Prov. pour dépréciation sur stocks & en-cours Prov. pour dépréciation sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL III				
TOTAL GENERAL I + II + III		62 000.00		27 000.00	35 000.00

Dont dotations et reprises

D'exploitation		
Financières		
Exceptionn.		27 000.00

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice	
---	--

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(Devise : EUR)

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations		2 146.04	2 146.04				
		Prêts (1) (2)							
		Autres immobilisations financières							
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux					2 862.98	2 862.98	
		Autres créances clients							
		Créances repr. titres prêtés, dont provisions							
		Personnel et comptes rattachés							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux							
		Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & vers. assimilés Divers				2 922.11	2 922.11	
		Groupe et associés (2) Débiteurs divers							
		Charges constatées d'avance		4 179.94	4 179.94				
		TOTAUX		14 111.07	14 111.07				
Renvois	(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice								
	(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques)								

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)						
Autres emprunts obligataires (1)						
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (1)			27 641.02	27 641.02	66 163.45	150 771.81
à 1 an max. à l'origine						
à plus d'1 an à l'origine			232 817.43	15 882.17		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)						
Fournisseurs et comptes rattachés			13 308.12	13 308.12		
Personnel et comptes rattachés			938.91	938.91		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			939.49	939.49		
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	2 023.00	2 023.00		
		Taxe sur la valeur ajoutée	981.83	981.83		
		Obligations cautionnées				
		Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés (2)			17 373.72	17 373.72		
Autres dettes			14 930.46	14 930.46		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAUX			310 953.98	94 018.72	66 163.45	150 771.81
Renvois	(1) Emprunt souscrits en cours d'exercice					
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		25 925.93			
	(2) Montant divers emprunts & dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

Evaluation des 2 sociétés participant à l'opération

I - UNLIMITED

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

	Brnt	Net	Valeur Reelle
Concessions, brevets, logiciels, droits et valeurs similaires	7 000,00 €	4 248,61 €	2751,39€
Fonds commercial	22 400,00 €	0€	22 400,00 €
Autres immobilisations incorporelles	0€	0€	0€

Total des immobilisations incorporelles: 25 151,39 euros.

Immobilisations corporelles

	Brut	Net	Valeur Reelle
Terrains	0€	0€	0€
Constrnctions	0€	0€	0€
Installations techniques, Matériel et Outillage	0€	0€	0€

Autres immobilisations corporelles	7 425,52 €	4 828,22 €	2 597,30 €
------------------------------------	------------	------------	------------

Total des immobilisations corporelles : 2 597,30 euros.

Immobilisations financières

	Brut	Net	Valeur Reelle
Participations	0€	0€	0€
Créances rattachées a des participations	0€	0€	0€
Autres titres immobilises	0€	0€	0€
Prêts	0€	0€	0€
Autres immobilisations financières	6 000,00 €	0€	6 000,00 €

Total des immobilisations financières : 6 000,00 euros

B - ACTIF NON IMMOBILISE

	Brut	Net	Valeur Reelle
Stocks	0€	0€	0€
Avances et acomptes verses sur commandes	0€	0€	0€
Créances clients	57 136,00 €	0€	57 136,00 €
Autres créances	1 961,33 €	0€	1 961,33 €
Valeurs mobilières de placement	100,00 €	0€	100,00 €
Disponibilités	21 071,37 €	0€	21 071,37€
Charges constatées d'avance	440,00 €	0€	440,00 €

Total de l'actif 11011 immobilise : 80 708,70 euros

TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES:

Immobilisations incorporelles : 25 151,39 euros (vingt-cinq mille cent cinquante et un euros et trente-neuf centimes)

Immobilisations corporelles : 2 597,30 euros (deux mil le cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente centimes)

Immobilisations financières: 6 000,00 euros (six mille euros)

Actif non immobilise : 80 708,70 euros (quatre mille sept cent huit euros et soixante-dix centimes)

TOTAL: 114 457,39 € (cent quatorze mille quatre cent cinquante-sept euros et trente-neuf centimes)

Le montant total des éléments d'actifs de la Société absorbée dont la transmission à la

Société absorbante est envisagée, évalués à la valeur réelle, ressort à la somme de 114 457,39 euros.

DU PASSIF

le passif de la société absorbée, au 30 juin 2023 ressort à :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 21 686,24 euros (vingt et un mille six cent quatre-vingt-six euros et vingt-quatre centimes)

Emprunts et dettes financières : 24 932,00 euros (vingt-quatre mille neuf cent trente-deux euros et zéro centime)

Avances et acomptes reçus sur commandes en coms : 0 (zéro) euro

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 9 208,77 euros (neuf mille deux cent huit euros et soixante-dix-sept centimes)

Dettes fiscales et sociales : 34 385,96 euros (trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes)

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés: 0 (zéro) euro

Autres dettes : 22 048,24 euros (deux mille quatre cent soixante-sept euros et quatre-vingt-un centimes)

Comptes de régularisation du passif: 0 (zéro) euro

TOTAL DU PASSIF DE LA SOCIETE ABSORBEE AU 30 juin 2023 : 112 261,21 €
(Cent douze mille deux cent soixante et un euros et vingt et un centimes)

- ACTIF NET APORTE

Les éléments de l'actifs sont évalués au 30 juin 2023 à : 114 457,39 € (cent quatorze mille quatre cent cinquante-sept euros et trente-neuf centimes)

Le passif pris en charge à la même date s'élève à : 112 261,21 €

(Cent douze mille deux cent soixante et un euros et vingt et un centimes)

La valeur nette apportée s'élève donc à : **2 196,18 euros.**

SOCIETE A DEUX PAS IMMOBILIER

Evaluée sur la base de son actif net comptable : soit 21 954,47 euros

- REMUNERATION DES APPORTS-AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

1- REMUNERATION DES APPORTS

	Valeur réelle des titres	Valeur par titre	Nombre de titres
UNLIMITED IMMOBILIER	2 196,18 euros	5,49 euros	400 Actions
A DEUX PAS IMMOBILIER	21 954,47 euros	21,95euros	1000 Actions

Les 1 000 actions de la Société A DEUX PAS IMMOBILIER sont évaluées au 30 juin 2023, à 21 954,47 euros.